

## REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRES 2026

### Territoire de Vaucluse

#### AVIGNON

Jeudi de 8h à 9h

**Dates :**

08 janv - 05 fév - 05 mars  
02 avril - 7 mai - 04 juin - 02 juil  
10 sept - 08 oct - 12 nov - 03 déc

#### APT

Mardi de 13h30 à 15h

**Dates :**

03 fév - 7 avril - 02 juin  
06 oct - 08 déc

#### CARPENTRAS

Mardi de 9h à 10h

**Dates :**

03 fév - 07 avril - 02 juin  
6 oct - 08 déc

#### CAVAILLON

Mercredi de 12h30 à 14h

**Dates :**

11 fév - 01 avril - 10 juin  
14 oct - 16 déc

#### ORANGE

Jeudi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

12 fév - 02 avril - 11 juin  
08 oct - 17 déc

#### PERTUIS

Jeudi de 13h45 à 14h45

**Dates :**

08 janv - 05 mars - 07 mai  
10 sept - 12 nov

#### VALREAS

Mardi de 12h45 à 13h45

**Dates :**

20 janv - 24 mars - 26 mai  
22 sept - 24 nov

Les lieux des réunions seront communiqués lors des rappels.

Vous voulez participer à une RCP ?

Contactez-nous à : [contact84@arca-sud.fr](mailto:contact84@arca-sud.fr)

**Possibilité de participer en visio\***

\*seulement pour les médecins de ville ou spécialistes (et si notre lieu de réunion permet l'accès au WIFI).

### Les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) s'adressent à :

Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non à ARCA-Sud, en contact avec des personnes présentant une conduite addictive.

### Les RCP ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décroissant les secteurs médicaux – psychosociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels ;
- de lutter contre les discriminations, les représentations / idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

### Les participants aux RCP sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. À tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à l'accompagnement / prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

### Les RCP :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant à hauteur de 40 € ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé uniquement aux participants.